



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire

Année scolaire 2022-2023

Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire

SOMMAIRE

LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE	4
QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?	4
LES CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE.....	4
Les conséquences sur les élèves victimes de harcèlement	4
Dans les écoles et les établissements scolaires	5
LES AUTRES FORMES DE HARCÈLEMENT.....	5
Le cyberharcèlement.....	5
Le cybersexisme	5
 LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE	 6
LA LOI DU 3 AOÛT 2018	6
FORMER LES PERSONNELS : LE PROGRAMME PHARE	6
RENDRE LES ÉLÈVES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT.....	7
Les élèves ambassadeurs	7
LA SENSIBILISATION AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE : LES 3 TEMPS FORTS DE L'ANNÉE	7
Le concours « Non au Harcèlement »	7
SIGNALER UN CAS DE HARCÈLEMENT	8
 FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS MENÉES LE 10 NOVEMBRE DANS LES ÉCOLES	 9

LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?

Le harcèlement est une violence physique, verbale ou psychologique répétée, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leur camarade qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis. Il y a harcèlement lorsque :

- Un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- Différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- La victime est isolée et mise à l'écart par le groupe, ou s'enferme sur elle-même et se trouve dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.



En France, près de 700 000 élèves seraient victimes de harcèlement (source enquête victimation 2015 – DEPP).

LES CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Les conséquences sur les élèves victimes de harcèlement

Les conséquences sur le bien-être et la santé mentale des victimes sont nombreuses :

- Décrochage scolaire (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25% de l'absentéisme des collégiens et lycéens) ;
- Déscolarisation ;
- Désocialisation, anxiété, dépression ;
- Somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- Conduites autodestructrices, voire suicidaires.

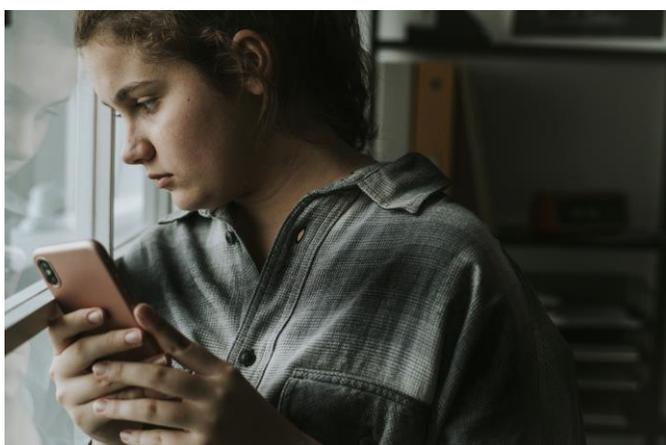


Dans les écoles et les établissements scolaires

L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de la politique publique en matière d'éducation. Le climat scolaire renvoie à la qualité de vie à l'école, perçue par les élèves, les personnels et les parents. L'instauration d'un bon climat scolaire vise à permettre à chacun élève et chaque personnel de travailler en sécurité, d'apprendre et d'enseigner dans une continuité éducative.

Le harcèlement scolaire a un impact néfaste sur le climat scolaire régnant dans écoles et les établissements scolaires. Il porte en effet atteinte aux résultats scolaires des élèves, augmente les risques d'absentéisme et impacte négativement le bien-être des élèves et des personnels.

LES AUTRES FORMES DE HARCÈLEMENT



Le cyberharcèlement

Avec l'utilisation permanente des téléphones portables, réseaux sociaux, messageries instantanées, forums, sites de partage de photographies ou autres, le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle de cyberharcèlement. C'est un "acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule".

Il peut prendre la forme de moqueries, de menaces en lignes, d'usurpation d'identité, de publication de photos ou vidéos montrant un élève en mauvaise posture, de *sexting* non consenti.

Le cybersexisme

D'après une étude réalisée par l'Observatoire universitaire international éducation et prévention (OUIEP-université Paris-Est) et coordonnée par le Centre Hubertine Auclert auprès de 1 200 élèves de collège et lycée en Île-de-France en 2016, les filles sont davantage exposées à des formes spécifiques de cyberviolences, à caractère sexiste et sexuel. On parle alors de cybersexisme.



LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

LA LOI DU 3 AOÛT 2018

L'utilisation du téléphone portable, outre le fait de nuire gravement à la qualité d'écoute et de concentration des élèves et de constituer une part importante des incivilités à travers le vol entre camarades, est également vecteur de cyberharcèlement.

Depuis la loi du 3 août 2018, l'interdiction des téléphones portables dans l'enceinte de l'école ou du collège constitue donc un élément essentiel de la lutte contre le harcèlement. Il en va de même que tout autre équipement terminal de communications électroniques.

Dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement, les téléphones portables des élèves doivent être éteints et rangés. Chaque établissement doit déterminer des modalités pour assurer le respect de cette loi, comme par exemple la mise à disposition d'un système de casiers pour les élèves durant la journée.

FORMER LES PERSONNELS : LE PROGRAMME PHARE



Le programme pHARe (Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect) est généralisé progressivement à toutes les académies et dans toutes les écoles et tous les collèges.

C'est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements qui vise à mesurer le climat scolaire, éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement, former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves ou encore d'intervenir efficacement sur les situations de harcèlement. En France, les écoles et les collèges doivent obligatoirement s'inscrire dans ce programme durant l'année scolaire 2022-2023. L'inscription des lycées dans ce programme reste volontaire.

Au sein de l'académie, le plan pHARe a déjà été développé au sein de 80 écoles primaires et de 5 collèges. Pour l'année 2022-2023, l'objectif est d'étendre ce programme aux quelques 1000 écoles et aux 160 collèges de l'académie. Ainsi, chaque circonscription et chaque collège doit se doter d'une équipe de 5 personnes qui travaillent aux modalités de traitement du harcèlement scolaire. Ces personnes suivront 8 journées de formation sur le harcèlement scolaire. Ainsi, 1 000 personnels seront formés dans la lutte contre le harcèlement scolaire à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Pour aller plus loin, découvrez le programme pHARe ici : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

RENDRE LES ÉLÈVES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

La réussite de la lutte contre le harcèlement repose également sur l'engagement des élèves.

Les élèves ambassadeurs

Depuis la rentrée 2018, des élèves volontaires peuvent être désignés élèves ambassadeurs dans leur collège afin de sensibiliser leurs camarades au phénomène de harcèlement scolaire et au respect d'autrui. Ces élèves sont formés à la question du harcèlement scolaire et peuvent également être amenés à repérer et à reporter les signes de harcèlement auprès de l'équipe pédagogique de leur établissement.

En 2022-2023, l'objectif est de former 10 élèves ambassadeurs par collège, soit un total de 1 600 élèves au sein de l'académie.

LA SENSIBILISATION AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE : LES 3 TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

La sensibilisation au harcèlement scolaire s'effectue auprès des élèves, et notamment des témoins de harcèlement, des personnels et des parents d'élèves. Elle se décline sur 3 temps forts que sont :

- La Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, qui aura lieu le jeudi 10 novembre 2022 ;
- L'*Internet Safer Day*, qui aura lieu le mardi 7 février 2023 ;
- La Semaine de lutte contre le harcèlement scolaire, qui se déroulera en mai 2023.

Le concours « Non au Harcèlement »



NON AU HARCÈLEMENT

Dans le cadre de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire et de la Semaine de lutte contre le harcèlement scolaire, le concours « Non au harcèlement » est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la Mutuelle MAE. Il offre aux élèves et aux équipes pédagogiques et éducatives l'opportunité de débattre en classe de la problématique du harcèlement et du cyberharcèlement, afin de mieux cerner les enjeux, et de prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences.

Il a également pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles dès les classes de CP jusqu'à lycée aux et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et le cyberharcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo. Cette vidéo servant de support de communication pour le projet pérenne qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Ce prix récompense les projets collectifs dénonçant le harcèlement ou proposant des solutions pour lutter contre le harcèlement entre pairs, le cyberharcèlement et le harcèlement sexiste et sexuel. Les lauréats nationaux reçoivent un prix leur permettant d'accompagner la mise en œuvre de leur projet. Tous les supports de communication produits par les élèves sont utilisés comme outils de prévention.

Pour aller plus loin, découvrez les lauréat de la 9^{ème} édition du concours « Non au Harcèlement » : <https://www.ac-reims.fr/palmares-academique-de-la-9e-edition-du-prix-non-au-harcèlement-2022-124187>

SIGNALER UN CAS DE HARCÈLEMENT

L'objectif premier est la détection précoce des situations de harcèlement. La détection précoce permet en effet d'éviter leur inscription dans la durée et favorise la résolution rapide des cas. 50% des remontées sur le harcèlement sont issus du 1^e degré.

- Pour signaler une **situation de harcèlement**, les familles peuvent **composer le 3020** de 9h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 18h00 le samedi (appel gratuit) ;
- Pour les **situations de cyberharcèlement**, le **3018** est joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 (appel gratuit). 100% anonyme, gratuit et confidentiel, ce numéro permet aux élèves de conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible. Ils peuvent aussi télécharger l'application 3018, qui met à disposition un tchat, un questionnaire, des fiches pratiques et la possibilité de stockage des preuves.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS MENÉES LE 10 NOVEMBRE DANS LES ÉCOLES

Ardennes :

- Réalisation d'un arbre sur le thème du respect de l'enseignant et de l'adulte en général dans le cadre scolaire, école de Saulces-Monclin, rue de la Perrine ;
- Séance d'EMC, visionnage de films, discussions et débats avec les élèves sur le harcèlement et l'attitude à adopter, école de Bazeilles, 1 rue des Écoles ;
- Visionnage d'un film sur le thème de la moquerie, lecture de l'album "Tyranono" de Gilles Chouinard et discussions avec les élèves, défis au fil de la journée pour travailler sur ce qu'est le harcèlement et comment l'éviter, réalisation de plusieurs affiches de sensibilisation sur le harcèlement, école de Francheval, Pl. de la Mairie.

Aube :

- Visionnage des vidéos des petits citoyens, lecture de philofables et débats, travail autour des 3 types de harcèlement (physique, psychologique et cyber) et réalisation d'affiches, école Robin Noir, 8 rue des Écoles, Saint-Julien-les-Villas ;
- Visionnage d'une vidéo pour définir le harcèlement et les conduites à tenir en cas de harcèlement, école Herbisse, 1 rue de l'Église ;
- Intervention des gendarmes de la Maison de Protection des familles auprès des élèves, école de Creney-près-Troyes, 3 Rue de l'École, Creney-près-Troyes ;
- Mise en place de scénettes sur la violence pour inviter les élèves à réfléchir sur le comportement qui a été adopté et qu'il aurait fallu adopter, école maternelle de Robin Noir, 2 rue des écoles, Saint-Julien-les-Villas ;
- Discussions sur différents supports (albums, images, vidéos, clip de sensibilisation 2020), réalisation d'une affiche et d'un nuage de mots autour de l'expression "non au harcèlement", école de Buchères, rue de la Mairie.

Marne :

- Classe virtuelle proposant des activités collaboratives, découverte de documents vidéo « Lutte contre le harcèlement », travaux en vue de préparer la conception d'affiches pour le concours « NAH », circonscription de Vitry-le-François ;
- Visionnage d'une vidéo et lecture d'albums suivis de débat, jeu de rôles, école de Fromentières, 1 rue des écoliers, Fromentières ;
- Inauguration du banc de l'amitié, classe VIA, débat, création artistique, jeu sur la bienveillance, école de Montmirail, 26 Rue du Faubourg de Paris, Montmirail ;
- Découverte d'un album portant sur le thème de la solidarité, de l'amitié et de l'acceptation de la différence, questionnement, activité en arts visuels, sport ou chant, école maternelle Jean Macé,

Châlons ;

- Participation au défi de la journée de mobilisation nationale contre le harcèlement, réalisation d'une affiche avec les élèves sur ce thème et débat à partir des vidéos des petits citoyens, création d'une vidéo de sensibilisation sur le harcèlement scolaire et mise en scène théâtralisée de ces saynètes, écoles maternelle et élémentaire de Cramant, 2 allée de la Forêt, Cramant ;
- Étude d'un album en lien avec l'intimidation scolaire dans chaque classe, expérimentation en récréation avec les élèves : « Jouer chaque jour de la semaine avec un ou des copains différents », saynètes en lien avec la thématique de l'intimidation, école maternelle Les Sources – Vertus, 14 rue du 28 Août 1944, Blancs-Coteaux ;
- Ateliers autour de « ça veut dire quoi se moquer ? », « ne pas taper / pousser », chanson et réalisation d'une peinture collective, école maternelle Trois-Fontaines, 253 Rue Paul Vaillant Couturier, Reims.

Haute-Marne :

- Discussion autour de différents supports (album et dessins animés), débat sur différentes situations de harcèlement, mise en place de scénettes, école de Humbécourt, 5 rue Abel Guérin, Humbécourt ;
- Lecture d'albums, réalisation d'acrostiches et sensibilisation au handicap avec une approche cécifoot, école de Villiers en Lieu, rue du Château, Villiers en Lieu ;
- Lecture d'albums sur le harcèlement, jeu coopératif, sport (parachute), visionnage de vidéos concours non au harcèlement, jeux de rôles et réalisation d'affiches, école de Montier en Der, 1 Bis pl Courterie, Montier en Der ;
- Débats, intervention d'une référente pour le harcèlement avec comme projet collectif la gestion des relations entre les enfants, école élémentaire Jean de La Fontaine, 2 Bis Rue André Barbaux, Saint-Dizier.



Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva

Directrice de la communication – Cabinet du recteur

Tél : 03 26 05 69 82 | Port 06 73 51 32 65

Mél : relation-presse@ac-reims.fr